

## Demande de carte d'identité avec photo

### À propos de la carte d'identité

---

Avec le redoublement des mesures de sécurité dans les tribunaux et les établissements correctionnels dans la province, les avocats et les parajuristes de l'Ontario sont encouragés à acheter une carte d'identité du Barreau. La carte d'identité est réservée aux titulaires de permis dont les droits et privilèges ne sont pas suspendus.

### Liste de vérification pour la demande

Envoyez votre formulaire de demande original dument rempli – **NE PAS ENVOYER PAR TÉLÉCOPIEUR NI PAR COURRIEL**

Le Barreau de l'Ontario peut enquêter ou vérifier toute information figurant sur la demande et peut exiger des explications additionnelles de la part du requérant avant d'approuver la demande. **Les omissions ou les inexactitudes des réponses peuvent entraîner un retard de traitement.**

La demande doit être accompagnée d'une photographie de format passeport (noir et blanc ou couleur) prise dans les trois derniers mois. **La photo ne sera pas retournée.**

La photo doit être signée au verso par la personne se portant garante avec la mention suivante :

**« J'atteste que cette photo est le portrait fidèle de (L'AUTEUR/L'AUTEURE DE LA DEMANDE) »**

La personne se portant garante doit être un(e) titulaire de permis du Barreau de l'Ontario et ses droits et privilèges ne doivent pas être suspendus.

Envoyez une preuve de paiement ou un paiement de la façon suivante :

- Un reçu de paiement par carte de crédit du magasin du Barreau. Pour payer, ouvrez une session dans le portail du Barreau au <https://portal.iso.ca> et choisissez « magasin du BDLO » sur le côté gauche, puis « Other Fees ». Sélectionnez « Photo ID Application Fee » pour 3, 5 ou 10 ans. **Joignez le reçu à votre demande.**

### OU

- Chèque certifié ou mandat-poste en dollars canadiens payable au : « Barreau de l'Ontario »

### Frais de demande :

- 15 \$, taxes incluses (validité : 3 ans)
- 25 \$, taxes incluses (validité : 5 ans)
- 50 \$, taxes incluses (validité : 10 ans)

**Les frais de demande ne sont ni remboursables ni transférables.**

Le Barreau ne traitera pas les demandes envoyées sans preuve de paiement ou sans chèque certifié ou mandat-poste.

Le traitement de la demande prendra entre 4 et 6 semaines.

## Questions ?

---

Veillez adresser les questions sur l'examen et l'approbation de cette demande au département de Services aux membres à [records@lso.ca](mailto:records@lso.ca).

## Adresse postale

---

Barreau de l'Ontario  
Services aux membres  
Osgoode Hall, 130, rue Queen Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 2N6

**NE PAS ENVOYER PAR TÉLÉCOPIEUR NI PAR COURRIEL**

## Demande de carte d'identité avec photo

### Formulaire de demande

---

#### 1. Renseignements personnels

Matricule du Barreau : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Initiales : \_\_\_\_\_

Adresse postale  
(rue, ville, province, code postal) :

Téléphone 1 : \_\_\_\_\_ Type :    Fixe        Mobile

Téléphone 2 : \_\_\_\_\_ Type :    Fixe        Mobile

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**Le Règlement administratif n° 8 exige que les titulaires de permis avisent le Barreau sans délai de tout changement de leurs coordonnées. Veuillez aller au <https://portal.iso.ca> pour faire vos mises à jour.**

#### 2. Photographie certifiée

Consulter la [liste de vérification pour la demande](#) (page i) pour les exigences photos.

**Nom de la personne se portant garante :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Matricule du Barreau : \_\_\_\_\_

#### 3. Conditions

La carte d'identité est réservée aux titulaires de permis dont les droits et privilèges ne sont pas suspendus. La carte d'identité est la propriété du Barreau de l'Ontario. La carte doit être retournée au Barreau de l'Ontario sur demande ou sur révocation ou remise du permis. J'accepte les présentes conditions.

---

Signature du/de la titulaire de permis

---

Date (jj/mm/aaaa)